

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 3 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 3 juin 2019 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Madame Marie-Hélène Boily, directrice générale
Monsieur Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 121.06.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2019**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Présentation et dépôt des états financiers 2018
 - 4.1.2 Mandat vérification financière 2019
 - 4.1.3 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 7 mai au 3 juin 2019
 - 4.1.4 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du vérificateur externe
 - 4.1.5 Modalités de diffusion du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier 2018 et du vérificateur externe
 - 4.1.6 Engagement directrice des finances et trésorière
 - 4.1.7 Autorisation de signataires - Renouvellement d'une entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - Division Québec pour les années 2019 à 2022
 - 4.1.8 Autorisation de signataires pour l'entente de service avec la Chaîne de travail Adapté CTA Inc. concernant l'entretien ménager de la Mairie pour la période de mai à octobre 2019

- 4.1.9 Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat
- 4.1.10 Demande au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques - Adoption du Règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation
- 4.1.11 Demande d'aide financière au Programme hors foyer d'Éco Entreprises Québec pour l'achat d'îlots de tri

4.2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Appui et adhésion à « Alliance Forêt boréale »
- 4.2.2 Appui à Alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
- 4.2.3 Demande d'autorisation Commission de protection du territoire agricole du Québec - Ferme Avicole Ste-Croix
- 4.2.4 Demande d'autorisation Commission de protection du territoire agricole du Québec - Excavation M et M Gaudreault
- 4.2.5 Adoption du Règlement numéro 246-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables aux usages secondaires relatifs aux usages industriels
- 4.2.6 Adoption du Règlement numéro 247-2019 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 et ses amendements en vigueur
- 4.2.7 Avis de motion - Adoption du Règlement numéro 248-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 248-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.9 Octroi de contrats - Travaux pour l'installation du tuyau de drainage des champs pour le développement résidentiel domaine du Plateau - Appropriation au Règlement d'emprunt numéro 198-2016
- 4.2.10 Octroi d'un contrat à l'entreprise GHD Consultants Ltée. - Contrôle qualitatif des matériaux - Développement résidentiel domaine du Plateau - Appropriation au Règlement d'emprunt no 198-2016

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Achat de publicité - Troupe d'à côté
- 4.3.2 Achat de publicité - Championnat québécois du club Narval sauvetage sportif
- 4.3.3 Autorisation de signataires d'une convention d'aide à intervenir avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale
- 4.3.4 Octroi d'un contrat à GardaWorld - Sécurité sur la plage le Rigolet le 23 juin 2019
- 4.3.5 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement numéro 1000-07 - Souper champêtre relatif à un anniversaire
- 4.3.6 Autorisation de signataires - Protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy - Entretien de la véloroute des Bleuets/Saison 2019

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Rapport des activités du conseil

4.4.2 Représentation du conseil, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

6.1 Motion de félicitations - Madame Manon Simard - Reconnaissance exceptionnelle 2019

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 122.06.2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2019 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2019 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 123.06.2019 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Monsieur Robin Voyer, vérificateur de Mallette S.E.N.C.R.L. présente les états financiers de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin, que le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers au 31 décembre 2018 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

	<i>États financiers avant consolidation</i>	<i>États financiers après consolidation</i>
Total des revenus de fonctionnement	6 736 381 \$	6 719 046 \$
Total des charges	(7 103 131) \$	(7 126 868) \$
Conciliation à des fins fiscales	584 454 \$	637 359 \$
Surplus de l'exercice	217 704 \$	229 537 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **124.06.2019** **MANDAT VÉRIFICATION FINANCIÈRE 2019**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder le mandat de vérification financière de l'année 2019 à Mallette, S.E.N.C.R.L.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **125.06.2019** **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES
COUVRANT LA PÉRIODE DU 7 MAI AU 3 JUIN
2019**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Hélène Boily
Trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 7 mai 2019 au 3 juin 2019 laquelle totalise la somme de 673 376,48 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **126.06.2019** **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAIL-
LANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU VÉRIFI-
CATEUR EXTERNE**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De confirmer le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **127.06.2019** **MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE
SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINAN-
CIER 2018 ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

Que le rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du vérificateur externe soit diffusé sur le territoire de la municipalité, lequel sera publié dans le journal l'Informel, le site internet et le site facebook de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **128.06.2019** **ENGAGEMENT DIRECTRICE DES FINANCES
ET TRÉSORIÈRE**

Considérant l'ouverture du poste en mai dernier pour l'engagement d'un directeur des finances et trésorier ou d'une directrice ces finances et trésorières;

Considérant que le comité de sélection a soumis ses recommandations quant au choix de la personne candidate pour occuper le poste à temps plein;

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De procéder à l'engagement de M^{me} Marie-Pier Lapointe pour le poste de directrice des finances et trésorière à temps plein. La candidate sera soumise à une période de probation de 6 mois. La rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la politique de rémunération du personnel cadre de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 129.06.2019 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES - RENOUELEMENT D'UNE ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - DIVISION QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019 À 2022**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour les services aux sinistrés pour les années 2019 à 2022 et d'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 0,17 \$ per capita pour la durée de l'entente.

Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 130.06.2019 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. CONCERNANT L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA MAIRIE POUR LA PÉRIODE DE MAI À OCTOBRE 2019**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente de service pour la période de mai à octobre 2019 avec l'entreprise Chaîne de travail Adapté CTA Inc. concernant l'entretien ménager de la Mairie.

Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 131.06.2019 **ADOPTION D'UNE PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUE OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV quant aux modalités de traitement des plaintes.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer que la procédure faisant partie intégrante du procès-verbal soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **132.06.2019** **DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION**

Considérant que la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

Considérant que dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) et de son Plan d'action 2011-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

Considérant que le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

Considérant que le projet de modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la Gazette officielle du 12 juillet 2017;

Considérant que le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation ».

ET

De mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité.

Que le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP.

Il est en outre résolu d'interpeler l'ensemble des regroupements municipaux (FQM, UMQ, AOMGMR) afin de demander leurs appuis dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

4.1.11 **133.06.2019** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME HORS FOYER D'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC POUR L'ACHAT D'ÎLOTS DE TRI**

Considérant les démarches déjà entreprises en 2016 pour faire l'achat d'îlots de tri;

Considérant la réouverture du Programme hors foyer d'Éco Entreprises Québec permettant d'absorber 70 % des coûts d'achat des îlots de tri;

Considérant la volonté de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix d'uniformiser ses îlots de tri sur le territoire.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'autoriser M. Mario Bouchard, greffier, à signer les documents nécessaires à la demande d'une aide financière dans le cadre du Programme hors foyer d'Éco Entreprises Québec pour l'achat d'îlots de tri.

Adoptée à l'unanimité

4.2

GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1

134.06.2019

APPUI ET ADHÉSION À « ALLIANCE FORÊT BORÉALE »

Considérant que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, entrée en vigueur le 1er avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec;

Considérant que les principaux objectifs de cette loi sont :

- assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;
- favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
- soutenir la viabilité des collectivités forestières;
- etc.

Considérant que, depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable (économique et sociale), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions;

Considérant que, depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-St-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse;

Considérant que la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle est un enjeu majeur à suivre de près;

Considérant qu'à l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » a été constituée, laquelle a pour objets :

- Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
- Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
- Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
- Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;
- Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
- Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
- Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.

Considérant qu'un plan d'actions a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'ALLIANCE FORÊT BORÉALE, laquelle s'est dotée de la Vision commune :

« Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »

Considérant qu'une partie importante l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

Considérant que plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées pour adhérer à ALLIANCE FORÊT BORÉALE et à promouvoir ses actions.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix :

- Appuie les démarches initiées par ALLIANCE FORÊT BORÉALE
- Signifie son adhésion à cette entité en complétant le formulaire, et,
- S'engage à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 135.06.2019 **APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER**

Considérant que le gouvernement a reconnu à la suite du Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean que «la forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région»;

Considérant que la structure économique de 23 municipalités sur les 49 de la région dépend principalement de l'industrie forestière;

Considérant que le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

Considérant que cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

Considérant que cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;

Considérant que dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

Considérant que l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

Considérant que lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évangéline Potvin :

De supporter Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à:

- Procéder à un inventaire des populations de caribou forestier dans la forêt aménagée du Saguenay–Lac-Saint-Jean et rendre disponibles ces résultats;
- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts

attribuables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 136.06.2019 **DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - FERME AVICOLE STE-CROIX**

Considérant que la Ferme Avicole Ste-Croix s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de procéder par aliénation à un échange d'une partie de terrain avec Monsieur Yves Dufour sur une partie des lots 5 493 630 et 5 493 638 pour une superficie totale de 0,54 hectare;

Considérant que la demande vise également à permettre un usage non agricole (résidentiel accessoire) sur le lot 5 493 630;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport préparé le 28 mai 2019 par le directeur du service d'urbanisme de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Monsieur Donald Bonneau, à l'effet de recommander aux membres du conseil de donner leur appui à cette demande.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer que le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'appuyer la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles telle que déposée par la Ferme avicole Ste-Croix visant à procéder par aliénation à un échange d'une partie de terrain avec Monsieur Yves Dufour sur une partie des lots 5 493 630 et 5 493 638 pour une superficie totale de 0,54 hectare et d'autoriser un usage non agricole (résidentiel accessoire) sur le lot 5 493 630, d'une superficie de 0.3 hectare à être cédé à M. Dufour.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 137.06.2019 **DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - EXCAVATION M ET M GAUDREULT**

Considérant que Excavation M et M Gaudreault s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'agrandir une gravière sablière en exploitation sur les lots 5 492 614 et 5 492 615;

Considérant que la sablière est en exploitation depuis de nombreuses années et l'usage est conforme à la réglementation municipale (zone industrielle où cet usage est spécifiquement autorisé);

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport préparé le 28 mai 2019 par le directeur du service d'urbanisme de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Monsieur Donald Bonneau, à l'effet de recommander aux membres du conseil de donner leur appui à cette demande.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par Excavation M et M Gaudreault dans le but d'agrandir de 3.5 hectares une gravière sablière en exploitation sur les lots 5 492 614 et 5 492 615.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 138.06.2019 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES SECONDAIRES RELATIFS AUX USAGES INDUSTRIELS**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le Règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce Règlement afin de modifier les dispositions applicables aux usages secondaires relatifs aux usages industriels;

Considérant qu'un premier projet de Règlement a été adopté et soumis à une consultation publique;

Considérant que le second projet de Règlement a fait l'objet du processus d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte le présent Règlement numéro 246-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables aux usages secondaires relatifs aux usages industriels.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **139.06.2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 132-2012 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le Règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin :

- D'ajouter une section relative à l'usage complémentaire « logement » à un usage principal « agricole » ;
- De modifier la section relative aux usages commerciaux et industriels en zones agricoles et forestières dans le but de favoriser la réutilisation d'un immeuble bénéficiant de droits acquis.

Considérant qu'un premier projet de Règlement a été adopté et soumis à une consultation publique;

Considérant que le second projet Règlement a fait l'objet du processus d'approbation référendaire en vertu de la Loi;

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte le Règlement numéro 247-2019 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 et ses amendements en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Richard Lapointe donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de Règlement numéro 248-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur

4.2.8 **140.06.2019** **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin:

- D'autoriser les résidences unifamiliales isolées à l'intérieur de la zone 149 R (nouveau développement domiciliaire) ;
- De créer la zone 154 P à même une partie des zones 108 R et 110 M (secteur rue St-André nord) et d'y autoriser les usages récréatifs.

Considérant que le premier projet de Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'adopter le présent premier projet de Règlement portant le numéro 248-2019;
- De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de Règlement au jeudi 27 juin 2019, à 16h30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 **141.06.2019** **OCTROI DE CONTRATS - TRAVAUX POUR L'INSTALLATION DU TUYAU DE DRAINAGE DES CHAMPS POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DU PLATEAU - APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 198-2016**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accorde les contrats aux entreprises identifiées et aux prix indiqués dans le tableau ci-bas et d'approprier ces sommes au Règlement d'emprunt numéro 198-2016.

ENTREPRISES	TRAVAUX	PRIX APPROXIMATIF Plus les taxes applicables
Ferme Markvens-Joli	Travail de sol	1 500 \$
Cultures M.B.	Régalage du terrain	13 500 \$
Martin Vachon	Arpentage de précision pour l'installation du tuyau	2 400 \$
		17 400 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 **142.06.2019** **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE GHD CONSULTANTS LTÉE. - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DU PLATEAU - APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 198-2016**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accorde le contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour le développement domiciliaire du domaine du Plateau à l'entreprise GHD Consultants Ltée.

au tarif horaire indiqué dans la grille présentée dans l'offre de service qui fait partie intégrante du procès-verbal et d'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 198-2016.

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **143.06.2019 ACHAT DE PUBLICITÉ - TROUPE D'À CÔTÉ**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser le versement d'une somme de 120 \$ à la Troupe d'à côté pour l'achat de 6 billets afin d'assister à une représentation au Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de diffuser la publicité sur les médias sociaux.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **144.06.2019 ACHAT DE PUBLICITÉ - CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS DU CLUB NARVAL SAUVETAGE SPORTIF**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'autoriser l'achat de publicité au montant de 200 \$ dans le cadre du programme de financement pour le championnat québécois de sauvetage du club Narval sauvetage sportif.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **145.06.2019 AUTORISATION DE SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION D'AIDE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION ET DE TRANSFORMATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **146.06.2019 OCTROI D'UN CONTRAT À GARDAWORLD - SÉCURITÉ SUR LA PLAGE LE RIGOLET LE 23 JUIN 2019**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à GardaWord le contrat de surveillance du site de la plage le Rigolet lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2019 pour la somme de 1 457,76 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 20 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **147.06.2019 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1000-07 - SOUPER CHAMPÊTRE RELATIF À UN ANNIVERSAIRE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser la tenue d'un souper champêtre dans le cadre d'un 50^e anniversaire de naissance (contrat de location n° 0082) dans la cour de l'école Jean XXIII le 13 juillet 2019, le tout en conformité au Règlement numéro 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport préparé par M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 148.06.2019 AUTORISATION DE SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY - ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS/SAISON 2019

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy pour l'entretien de la Véloroute des Bleuets/Saison 2019.

Ce protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.4.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Réunions Festi-Vélo
- Représentation à la marche pour la sauvegarde de l'église de la Fabrique Sainte-Croix
- Conseil d'administration maison des jeunes
- Représentation conférence de presse à la bibliothèque – Lancement du livre de Suzanne Fortin
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Assemblée générale annuelle Centre régional de services aux bibliothèques publiques
- Conseil d'administration Société des loisirs
- Représentation école de cirque de l'école Jean XXIII
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Comité de transition Office municipal d'Habitation
- Conseil d'administration Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Comité de sélection pour l'emploi d'un directeur des finances et trésorier ou d'une directrice des finances et trésorière
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Comité gestion du territoire
- Comité de l'approche stratégique de résolution de problèmes (ASRP)
- Conseil d'administration Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Représentation fête des récoltes de Saint-Gédéon
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Comité de coordination de la Véloroute des Bleuets
- Communications avec Rio Tinto Alcan inc. sur le niveau du lac Saint-Jean
- Représentation traversée du lac Saint-Jean à Roberval
- Représentation gala école Curé-Hébert
- Réunion destination Lac-Saint-Jean
- Représentation à Québec soirée honorifique pour M^{me} Manon Simard, directrice générale de la Scierie Lac-Saint-Jean
- Conférence de M. Jean-Luc Brassard sur l'intimidation
- Représentation Club de pétanque secteur Lac-à-la-Croix
- Représentation au tirage de la Corporation de développement

- Représentation à la bibliothèque pour le livre de M^{me} Kim Thuy, écrivaine

4.4.2 **149.06.2019 REPRÉSENTATION DU CONSEIL, DONNÉS ET SUBVENTIONS**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant prévu au tableau des dons</i>
Corps Cadet 752 Desbiens Métabetchouan	Don sans activité, campagne ou levée de fond	75 \$
Promographe pour l'Association de l'Acidose Lactique (Justyne)	Don sans activité, campagne ou levée de fond (sans point de service local)	50 \$
Fonds des services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	Représentation (2 billets déjà payés)	
Corporation de Transport Adapté Lac-Saint-Jean Est	Représentation assemblée générale annuelle	
Club Optimiste de Saint-Ambroise	Don sans activité, campagne ou levée de fond (sans point de service local)	100 \$

Adoptée à l'unanimité

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.1 **150.06.2019 MOTION DE FÉLICITATIONS - MADAME MANON SIMARD - RECONNAISSANCE EXCEPTIONNELLE 2019**

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de Mme Manon Simard, directrice générale de la Scierie du Lac-Saint-Jean et de sa filiale Bois Lac-Saint-Jean, récipiendaire du titre de Reconnaissance exceptionnelle pour l'année 2019 décerné par le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). M^{me} Simard est la première femme entrepreneure à décrocher cette distinction, dans un monde très majoritairement masculin.

Adoptée à l'unanimité

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Engagement d'un directeur des finances et trésorier ou d'une directrice des finances et trésorière
- Prise en charge par la Ville des ventes de garage (au centre-ville)
- Remerciement d'un contribuable en faveur de M. Normand Côté pour avoir permis d'éviter un feu dans un garage (avertissement des propriétaires)

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier